



UNION NATIONALE DES SYNDICATS
D'ARTISTES MUSIENS DE FRANCE CGT

14-16 rue des Lilas 75019 Paris
tél. 01 42 02 30 80
mél : contact@snam-cgt.org
site : www.snam-cgt.org



GRA-
NDS
FOR-
NATS



Paris, le 15 décembre 2020

NOS REF : PG/NH-20-96

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la culture
Rue de Valois
75001 PARIS

Madame la Ministre,

La situation est grave pour les milliers d'artistes interprètes de la musique de notre pays et nous conduit aujourd'hui à vous adresser une lettre ouverte pour amplifier les démarches d'alerte que nous avons déjà manifestées à plusieurs reprises ces dernières semaines.

Alors que se décidait un second confinement, vous déclariez à la fin du mois d'octobre que **« certaines activités professionnelles peuvent continuer dès lors qu'il n'y a pas de public [...]. Concrètement, la création artistique continue de vivre : les tournages, les répétitions de spectacle à huis-clos, les enregistrements et captations des œuvres sans public sont tout-à-fait possibles. »**

Un mois et demi plus tard, alors que la reprise des spectacles ne débutera - au mieux - qu'à la mi-janvier et partiellement, vous n'avez mobilisé aucun budget pour concrétiser votre invitation.

Des centaines de millions d'euros sont mobilisés à juste titre pour les entreprises et la préservation des revenus des personnels permanents. **Mais rien n'a été mis en œuvre pour permettre aux artistes de la musique de travailler.** Nous évoquons ici la situation des 25 000 musiciens ou chanteurs intermittents du spectacle qui n'ont pour seul revenu depuis des mois que leurs allocations de chômage, mais aussi de toutes celles et ceux qui ont été les laissés-pour-compte de «l'année blanche».

Toutes et tous ont besoin de travailler. Pour gagner leur vie, pour préparer la reprise des spectacles d'ici quelques semaines ou quelques mois, pour exercer leur art quoi qu'il en soit.

.../...

Nous vous enjoignons solennellement à aller jusqu'au bout de votre invitation à continuer de créer en finançant de toute urgence un fonds pour l'emploi artistique qui puisse permettre aux artistes de la musique de reprendre le travail, ne serait-ce que quelques dizaines de jours dans un premier temps. Cela aurait aussi l'avantage de leur permettre d'acquérir de nouveaux droits sociaux en cotisant à leurs caisses sociales qui en ont grand besoin.

Des propositions vous ont été faites en ce sens par diverses organisations. Vous avez par ailleurs à votre disposition le très récent mais déjà déterminant Centre National de la Musique (CNM) qui a montré sa capacité à se mobiliser pour venir en aide aux différentes catégories de professionnels frappés par la crise, mais pour l'instant quasiment pas aux artistes interprètes eux-mêmes.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

AJC (Association Jazzé Croisé)

FAMDT (Fédération des Acteurs et Actrice des Musiques et Danses Traditionnelles)

Grands Formats (Fédération d'artistes pour la musique en Grands Formats)

PROFEDIM (syndicat professionnel des PROducteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique)

SMA (Syndicat des Musiques Actuelles)

SNAM-CGT (Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens de France)

SNM-FO (Syndicat National des Musiciens)